

## Concepts et définitions

---

### Variation annuelle

Variation entre deux années consécutives. Un employeur doit être présent au cours des deux années ou encore au cours d'une seule des deux années.

### Taux de croissance moyen

Variation moyenne annuelle calculée selon la formule de l'intérêt composé.

$$R = (X \sqrt{Y/P} - 1) * 100$$

où

Y = la dernière année

P = l'année de début

X = le nombre d'années moins 1

### Tranches d'emplois

Intervalles de nombre total d'emplois salariés. On compte 7 tranches d'emplois : moins de 5 emplois, au moins 5 mais moins de 10 emplois, au moins 10 mais moins de 20 emplois, au moins 20 mais moins de 50 emplois, au moins 50 mais moins de 100 emplois, au moins 100 mais moins de 500 emplois, au moins 500 emplois. Les employeurs sont classés selon leur nombre total d'emplois salariés au Canada au cours de la première année de la variation annuelle.

### Division d'industries

Niveau le plus élevé de la *Classification type des industries* version 1980 de Statistique Canada (CTI-80). La *Classification type des industries* (CTI) compte 18 divisions d'industries, chacune représentant des grands types d'activités économiques. Chaque division d'industries est formée de un ou plusieurs grand(s) groupe(s) industriel(s), chacun formant un ensemble de groupes industriels reconnaissables dans l'économie. La liste des groupes d'industries se trouve à l'annexe 2.

### Employeurs

Nombre d'employeurs au Québec au 1<sup>er</sup> janvier de l'année indiquée. Il est calculé de la façon suivante : le nombre d'employeurs ayant émis un ou des formulaire(s) T4 (Revenu Canada) à ses employés pour l'année indiquée moins le nombre d'employeurs entrants (voir définition) pour la même année. Ce nombre est aussi égal au nombre d'employeurs continuellement identifiés au cours de la même année et de l'année précédente, c'est-à-dire qui ont émis un ou des formulaire(s) T4 durant l'année indiquée et durant l'année précédente.

### Employeur en croissance

Un employeur est considéré en croissance s'il compte un plus grand nombre d'emplois salariés au cours de la deuxième année, ou de l'année indiquée, qu'au cours de l'année précédente.

### Employeur en décroissance

Un employeur est considéré en décroissance s'il compte un plus petit nombre d'emplois salariés au cours de la deuxième année, ou de l'année indiquée, qu'au cours de l'année précédente.

### Employeur entrant

Un employeur est considéré entrant s'il était présent au cours de la dernière année, ou de l'année indiquée (c'est-à-dire qu'il a émis un ou des formulaire(s) T4), mais absent au cours de l'année précédente (il n'avait pas émis de formulaires T4). On peut aussi le qualifier de nouvel employeur.

### Employeur sortant

Un employeur est considéré sortant s'il était absent au cours de la dernière année, ou de l'année indiquée (c'est-à-dire qu'il n'a pas émis de formulaires T4), mais présent au cours de l'année précédente (il avait émis un ou des formulaire(s) T4).

### Taux d'entrée

Pourcentage d'employeurs présents au cours de l'année indiquée, mais qui n'étaient pas à l'année précédente. Le numérateur est le nombre d'employeurs entrants pour l'année indiquée. Le dénominateur est le nombre d'employeurs pour la même année, ou continuellement identifiés pour les deux années, plus le nombre d'employeurs entrants.

### Taux de sortie

Pourcentage d'employeurs présents au cours de l'année indiquée, mais qui n'étaient pas à l'année suivante. Le numérateur est le nombre d'employeurs sortants pour l'année indiquée. Le dénominateur est le nombre d'employeurs pour l'année suivante, ou continuellement identifiés au cours des deux années, plus le nombre d'employeurs sortants.

### Emplois salariés

Nombre moyen d'employés chez un employeur durant l'année indiquée, incluant autant les employés à temps plein que les employés à temps partiel. Le terme technique est « unité moyenne de main-d'œuvre » (*UMM*). Le nombre d'emplois salariés chez un employeur est obtenu en divisant le total des salaires versés par cet employeur au cours de l'année indiquée par le salaire annuel moyen dans cette industrie, dans cette catégorie de tranche d'emplois dans cette province. Les salaires annuels moyens proviennent de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures travaillées de Statistique Canada (EERH). On peut dire qu'il s'agit d'un équivalent nombre d'emplois à l'année, qu'ils soient à temps plein ou à temps partiel.

### Création d'emplois

Nombre total d'emplois créés par les employeurs de la catégorie considérée, entre les deux années indiquées. On obtient ce nombre en additionnant les variations de l'emploi salarié entre ces deux années, pour tous les employeurs comptant un plus grand nombre d'emplois salariés dans la deuxième année que dans la première. On les retrouve dans deux grandes catégories. Premièrement, dans la catégorie des employeurs entrants qui ne comptaient aucun emploi salarié dans la première année. Tous les emplois salariés des employeurs entrants durant la deuxième année indiquée sont donc considérés comme une création d'emplois. Deuxièmement, dans la catégorie des employeurs en croissance qui comptaient un plus grand nombre d'emplois salariés

dans la deuxième année que dans la première année. Pour chacun de ces employeurs en croissance, la différence entre le nombre d'emplois salariés dans la première et dans la deuxième année est considérée comme une création d'emplois.

### Perte d'emplois

Nombre total d'emplois perdus par les employeurs de la catégorie considérée, entre les deux années indiquées. On obtient ce nombre en additionnant la variation de l'emploi salarié entre ces deux années pour tous les employés comptant un plus petit nombre d'emplois salariés dans la deuxième année que dans la première. On les retrouve dans deux grandes catégories. Premièrement, dans la catégorie des employeurs sortants qui ne comptaient aucun emploi salarié dans la deuxième année. Tous les emplois salariés des employeurs sortants durant la première année indiquée sont donc considérés comme une perte d'emplois. Deuxièmement, dans la catégorie des employeurs en décroissance qui comptaient un plus petit nombre d'emplois salariés dans la deuxième année que dans la première année. Pour chacun de ces employeurs en décroissance, la différence entre le nombre d'emplois salariés dans la première et dans la deuxième année est considérée comme une perte d'emplois.

### Taux de création

Pourcentage d'emplois créés par rapport au nombre total d'emplois salariés la première année. Le numérateur est le nombre total d'emplois créés au cours de la deuxième année, par rapport à la première, pour le regroupement considéré. Le dénominateur est le nombre total d'emplois salariés la première année, dans le même regroupement.

### Taux de perte

Pourcentage d'emplois perdus par rapport au nombre total d'emplois salariés la première année. Le numérateur est le nombre total d'emplois perdus au cours de la deuxième année, par rapport à la première, pour le regroupement considéré. Le dénominateur est le nombre total d'emplois salariés la première année, dans le même regroupement.

### Le taux de variation du nombre d'emplois salariés

Taux de création d'emplois moins le taux de perte d'emplois.

**Établissement**

Plus petite unité d'exploitation, en général une usine ou une fabrique, en mesure de fournir certaines données relatives à son activité et nécessaires au calcul de la valeur ajoutée.

**Travailleurs à la production et personnel assimilé**

En plus de ceux directement affectés à la production et au montage, ce groupe comprend les ouvriers préposés à l'entreposage, l'inspection, la maintenance, l'emballage, l'emmagasiner, etc., de même que ceux des services d'entretien et de réparation, de la conciergerie, et aussi les gardiens et les contremaîtres qui font le même travail que les ouvriers qu'ils dirigent.

**Salaire à la production**

Gain brut des ouvriers à la production et assimilés incluant les bonis, gratifications et la rémunération des heures supplémentaires.

**Valeur des expéditions des produits de propre fabrication**

Valeur nette des ventes des produits de propre fabrication et montant reçu pour du travail à forfait exécuté sur des matières appartenant à d'autres établissements.

**Valeur ajoutée manufacturière**

Valeur de production nette, c'est-à-dire la valeur des expéditions de produits de propre fabrication, en tenant compte de la variation nette des stocks de produits en cours de fabrication et de produits finis, moins le coût des matières et fournitures utilisées et le coût du combustible et de l'électricité consommés, ainsi que les montants versés à d'autres pour du travail à forfait.



## Structure de la classification

---

### Division A (01-02)

#### Agriculture et services relatifs à l'agriculture

- 01 Agriculture
- 02 Services relatifs à l'agriculture

### Division B (03)

#### Pêche et piégeage

- 03 Pêche et piégeage

### Division C (04-05)

#### Exploitation forestière et services forestiers

- 04 Exploitation forestière
- 05 Services forestiers

### Division D (06-09)

#### Mines carrières et puits de pétrole

- 06 Mines
- 07 Extraction du pétrole et du gaz naturel
- 08 Carrières et sablières
- 09 Services minières

### Division E (10-39)

#### Industries manufacturières

- 10 Industries des aliments
- 11 Industries des boissons
- 12 Industries du tabac
- 15 Industries des produits du caoutchouc
- 16 Industries des produits en matière plastique
- 17 Industries du cuir et des produits connexes
- 18 Industries textiles de première transformation
- 19 Industrie des produits textiles
- 24 Industries de l'habillement
- 25 Industries du bois
- 26 Industries du meubles et des articles d'ameublement
- 27 Industries du papier et des produits en papier
- 28 Imprimerie, édition et industries connexes
- 29 Industries de première transformation des métaux
- 30 Industries de la fabrication des produits métalliques
- 31 Industries de la machinerie
- 32 Industries du matériel de transport

- 33 Industries des produits électriques et électroniques
- 35 Industries des produits minéraux non métalliques
- 36 Industries des produits du pétrole et du charbon
- 37 Industries chimiques
- 39 Autres industries manufacturières

### Division F (40-44)

#### Construction

- 40 Constructeurs, promoteurs et entrepreneurs généraux
- 42 Entrepreneurs spécialisés
- 44 Services relatifs à la construction

### Division G (45-47)

#### Transports et entreposage

- 45 Transports
- 46 Transports par pipelines
- 47 Entreposage

### Division H (48-49)

#### Communications et autres services publics

- 48 Communications
- 49 Autres services publics

### Division I (50-59)

#### Commerces de gros

- 50 Commerces de gros de produits agricoles
- 51 Commerces de gros de produits pétroliers
- 52 Commerces de gros de produits alimentaires, de boissons, de médicaments et de tabac
- 53 Commerces de gros de vêtements, chaussures, tissus et mercerie
- 54 Commerces de gros d'articles ménagers
- 55 Commerces de gros de véhicules automobiles pièces et accessoires
- 56 Commerces de gros des articles de quincaillerie, de matériel de plomberie et de chauffage et de matériaux de construction
- 57 Commerces de gros de machines, matériel et fournitures
- 59 Commerces de gros de produits divers

**Division J (60-69)****Commerces de détail**

- 60 Commerces de détail des aliments, boissons, médicaments et tabac
- 61 Commerces de détail des chaussures, vêtements, tissus et filés
- 62 Commerces de détail de meubles, appareils et accessoires d'ameublement de maison
- 63 Commerces de détail de véhicules automobiles, pièces et accessoires
- 64 Commerces de détail de marchandises diverses
- 65 Autres commerces de détail
- 69 Commerces détail hors magasin

**Division K (70-74)****Intermédiaires financiers et assurances**

- 70 Intermédiaires financiers de dépôts
- 71 Sociétés de crédit à la consommation et aux entreprises
- 72 Sociétés d'investissement
- 73 Sociétés des assurances
- 74 Autres intermédiaires financiers

**Division L (75-76)****Services immobiliers et agences d'assurances**

- 75 Services immobiliers (sauf les lotisseurs)
- 76 Agences d'assurances et agences immobilières

**Division M (77)****Services aux entreprises**

- 77 Services aux entreprises

**Division N (81-84)****Services gouvernementaux**

- 81 Services de l'administration fédérale
- 82 Services de l'administration provinciale
- 83 Services des administrations locales
- 84 Organismes internationaux et autres organismes extraterritoriaux

**Division O (85)****Services d'enseignement**

- 85 Services d'enseignement

**Division P (86)****Services de santé et services sociaux**

- 86 Services de santé et services sociaux

**Division Q (91-92)****Hébergement et restauration**

- 91 Hébergement
- 92 Restauration

**Division R (96-99)****Autres services**

- 96 Services de divertissements et de loisirs
- 97 Services personnels et domestiques
- 98 Associations
- 99 Autres services

Cette publication contient les principales statistiques sur les entreprises, les emplois et le secteur manufacturier, selon la taille des entreprises. On y retrouve des indicateurs comme les taux d'entrée et de sortie des employeurs, ainsi que les taux de création d'emplois et de perte d'emplois salariés. On y compare le Québec avec l'Ontario et le Canada. Enfin, cet ouvrage présente les principales statistiques de l'Enquête des manufactures pour les PME ainsi que pour les grandes entreprises.

Les données inédites contenues dans cette publication en font un outil indispensable pour toute personne qui doit recourir à des informations statistiques pertinentes et à jour concernant les PME.



Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Industrie  
et du Commerce



Institut de  
la statistique  
du Québec

ISBN 2-551-19976-X

18,95 \$

Site WEB : <http://www.stat.gouv.qc.ca>  
Imprimé au Québec, Canada